

Comité d'orientation national de la santé et de la sécurité au travail (CONSST)

Compte rendu de la réunion du 10 novembre 2009
159, promenade Cleopatra, Ottawa (Ontario)
Pièce 207 (salle de conférence)

Représentants des employés

- Howard Willems
- Zeljko Ruzicic
- Bob Jackson
- Denis Sicard
- Bob Kingston (coprésident)
- Tom Wright (coprésident)

Représentants de l'employeur

- Vance McEachern (coprésident)
- Mary Brodhead en rempl. de Ginette Workman
- Helen Hayes en rempl. de Colleen Barnes
- Stephen Norman
- Jean-Pierre St-Amand

Absents

- Eric Jackson
- Ginette Workman
- Colleen Barnes

Secrétariat

- Vera Pasic
- Michelle Martin

Invités

- Owen Bale
- Gini Pollesel

-
1. [Mot de bienvenue du coprésident](#)
 2. [Signature du compte rendu de la dernière réunion, le 30 septembre 2009](#)
 3. [Examen de l'ordre du jour](#)
 4. [Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 30 septembre 2009](#)
 5. [Points permanents](#)
 6. [Nouveaux points](#)
 7. [Tour de table](#)
-

1. Mot de bienvenue du coprésident

Tom Wright souhaite la bienvenue aux membres du comité.

2. Signature du compte rendu de la dernière réunion, le 30 septembre 2009

3. Examen de l'ordre du jour

4. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 30 septembre 2009

****Les points qui ont été résolus ou déplacés ne sont pas détaillés dans le présent compte rendu.****

a) Formation obligatoire de l'ACIA en matière de SST

Le conseiller en SST des Opérations nationales, Owen Bale, présente le « Programme de SST de l'ACIA 2009-2010 ». La présentation est axée sur la révision de la Politique de sécurité au travail ainsi que sur l'élaboration de six directives. Une fois que les membres de la haute direction auront approuvé la politique et les directives de SST, leur mise en œuvre complète débutera. En se fondant sur la politique révisée et sur les nouvelles directives, chaque direction générale devra revoir ses programmes/normes en vigueur concernant les dangers d'ordre général ou devra en créer de nouveaux. Les centres opérationnels pourront participer à l'élaboration de procédures qui permettront de régler des enjeux plus précis liés à leurs lieux de travail. Ces lieux de travail pourront ensuite ajouter des lignes directrices qui leur sont propres.

Étant donné la restructuration du Programme de SST de l'ACIA, on propose de modifier la formation en ligne sur le Programme de prévention des risques afin d'y inclure le nouveau Programme de SST de l'Agence. La livraison de la trousse de formation pourrait être repoussée. Cette décision n'a pas été prise en consultation avec le Comité national de la santé et de la sécurité au travail (CNSST); le 16 novembre prochain, les coprésidents tiendront une discussion relativement aux trousse de formation générale. Les membres du CNSST discutent de l'utilisation des cours en ligne de base pour réduire le temps que les employés doivent passer en classe:

- Programme de prévention des risques (terminé - quelques modifications sont nécessaires)
- Analyse du risque professionnel (terminé – peut être envoyé à la traduction)
- Inspection des lieux de travail (sera élaboré prochainement)
- Enquête et rapports sur les situations comportant des risques (sera élaboré prochainement)
- Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (sera élaboré prochainement)

L'objectif est d'offrir un cours en ligne avant la séance en classe dirigée par un instructeur de manière à réduire le temps que passe l'employé en classe. De plus, cette façon de faire permettrait aux employés d'obtenir des renseignements avant la tenue de la séance officielle en classe. Les séances en classe permettront de tester les compétences des

participants et leur permettront d'acquérir des connaissances approfondies sur les formulaires obligatoires (p. ex.: mener une analyse du risque professionnel).

Mesure de suivi : À la suite d'une longue discussion sur la formation obligatoire, les membres conviennent que les trois coprésidents se réuniront le 16 novembre prochain pour discuter des modifications qui pourraient être apportées à la formation en ligne sur le Programme de prévention des risques afin qu'il puisse être terminé et présenté aux membres de la haute direction. Des représentants des Opérations et de la Division de l'apprentissage participeront également à la réunion.

b) Gouvernance en matière de SST (structure des comités en milieu de travail)

L'équipe des services de SST de l'Agence présente la « structure de gouvernance des comités en milieu de travail ».

La présentation est axée sur ce qui suit: déterminer la structure, la composition et les rôles actuels des comités; déterminer les exigences des comités conformément à la partie II du *Code canadien du travail*; établir et enregistrer de nouveaux comités locaux de SST qui veilleront au respect des exigences législatives; fournir des recommandations concernant la structure et le rôle des comités de SST de l'ACIA autres que ceux prévus par la loi.

On discute de la consultation des intervenants: membres du CONSST, conseillers en SST des Opérations nationales, conseillers en SST des centres opérationnels, agents de la santé et sécurité des laboratoires de la Direction générale des sciences, représentants de la Direction générale des finances, de l'administration et de la technologie de l'information (DGFATI), vices-présidents de l'ACIA, directeurs exécutifs, gestionnaires et représentants de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

Réalisations liées au plan d'action:

- On a reçu et examiné la liste des comités locaux de santé et sécurité au travail et des représentants en SST.
- La DGFATI a envoyé la liste des lieux où se trouvent des employés. Cette liste a été reçue et examinée.
- On a déterminé l'organigramme actuel du comité de SST de l'ACIA et les recommandations sur le nombre de comités au niveau régional sont prêtes à être présentées aux membres du CONSST.
- L'ébauche du tableau de renseignements du Comité de SST de l'ACIA est terminée et peut être envoyée au CONSST aux fins de recommandations.

L'ébauche du tableau de renseignements du Comité de SST de l'ACIA comprendra les éléments suivants:

Tous les représentants de la SST des centres opérationnels et des régions se verront attribuer un numéro. Les comités locaux de santé et sécurité porteront le numéro d'enregistrement déterminé par RHDCC.

Les numéros attribués devront apparaître sur l'ensemble des documents (comptes rendus, mandat, inspections, enquête et rapports sur les situations comportant des risques, correspondance, etc.) du comité et de ses représentants. Ces renseignements

seront transmis à l'équipe des services de SST de l'Agence qui les classera en vue de faciliter leur accès lorsqu'ils sont demandés au niveau national.

Noms des coprésidents et des représentants: Il est important que le rôle des personnes soit inscrit (direction, employé, représentant) afin que nous puissions déterminer si nous respectons nos exigences législatives en matière de représentation.

Le mandat est nécessaire pour veiller à ce que le rôle des comités respecte les exigences législatives et pour s'assurer qu'il n'existe aucun chevauchement des responsabilités entre les comités.

Mesure de suivi : L'ébauche du tableau de renseignements du Comité de SST de l'ACIA sera envoyée aux membres du CONSST ainsi qu'au réseau de SST aux fins d'examen. Le Comité de SST a jusqu'au 26 janvier 2010 pour faire part de ses recommandations concernant la gouvernance au CONSST.

d) Utilisation d'armes à feu dans les abattoirs

L'ébauche de l'Annexe A (Paramètres propres à l'abattage) du Chapitre 12 (Traitement sans cruauté à l'abattoir des animaux destinés à la consommation) du Manuel des méthodes d'hygiène des viandes a été envoyée aux membres du CONSST avant la réunion du 10 novembre. La publication officielle du texte final sera liée à l'approbation officielle de l'initiative de formation qui permettra de mettre en œuvre les nouvelles exigences.

Mesure de suivi: En attendant que l'Annexe A (Paramètres propres à l'abattage) du Chapitre 12 (Traitement sans cruauté à l'abattoir des animaux destinés à la consommation) du Manuel des méthodes d'hygiène des viandes fasse l'objet du processus de consultation final et ensuite du processus d'approbation effectué par les membres de la haute direction, les membres du CONSST demandent que la note de service intitulée « La SST et l'utilisation d'armes à feu dans les abattoirs », rédigée en 2007, soit envoyée de nouveau par les Opérations (Vance McEachern) aux directeurs exécutifs et aux directeurs régionaux afin qu'ils rappellent à leur personnel les protocoles sur la sécurité pertinents.

e) Protection des classeurs

Jean-Pierre St-Amand fait le point sur la protection des classeurs contre les activités sismiques à Still Creek (C.-B.) : L'échéancier des travaux a été accepté par l'équipe de gestion régionale; les travaux sont en cours et seront bientôt terminés.

Mesure de suivi : Jean-Pierre St-Amand fera le point sur l'échéancier des travaux lors de la prochaine réunion des membres du CONSST.

f) Centre des opérations d'urgence

Jean-Pierre St-Amand fait le point.

Mesure de suivi : Aucune mesure
État : DOSSIER CLOS

g) Campylobactérie

Les membres conviennent que les points sur la campylobactérie et sur les employées enceintes seront traités dans le cadre d'une analyse du risque professionnel propre aux abattoirs de volaille. Pour ce qui est des autres laboratoires (bœuf, porcs, animaux exotiques), ils pourraient utiliser les résultats de l'analyse du risque professionnel pour la volaille et déterminer si les dangers auxquels ils font face sont différents de ceux que l'on trouve dans des abattoirs de volaille.

Mesure de suivi : Ce projet est dirigé par T. Wright, S. Norman, V. McEachern, O. Baleet B. Kingston. Il fallait déterminer les sites participants et faire parvenir les données à S. Norman.

j) Administration du CONSST (refus de congé payé)

Les procédures sont fournies.

Mesure de suivi : Aucune

État : Dossier clos

m) Mandat du CONSST

Le mandat sera examiné annuellement.

Mesure de suivi : Aucune

État : Dossier clos

n) Modification du travail par postes

On a fait un rappel dans le dernier compte rendu.

Mesure de suivi : Aucune

État : Dossier clos

q) Menaces pour la sécurité

Jean-Pierre St-Amand mentionne que le personnel de l'AIPRP a reçu une formation afin qu'il soit en mesure de reconnaître les cas où il serait préférable d'avoir une preuve de préjudice. La formation comprenait également une partie sur la détermination des questions délicates.

Action: Jean-Pierre St-Amand demandera que l'AIPRP offre, lors de la prochaine réunion du CONSST, une séance de sensibilisation sur le processus, les exigences réglementaires et les limites relativement à la divulgation des noms et des adresses de lieux de travail.

s) Résumé des données de l'ACIA en matière de SST à l'échelle nationale

L'analyse approfondie des tendances de 2009 en matière de SST sera présentée lors de la réunion des membres du CONSST qui est prévue en janvier 2010.

Mesure de suivi : Les représentants des services généraux de SST de l'Agence présenteront le Résumé des données de l'ACIA en matière de SST à l'échelle nationale en janvier 2010.

t) Employées enceintes :

Les membres conviennent que les points sur la campylobactérie et sur les employées enceintes seront traités dans le cadre d'une analyse du risque professionnel propre aux abattoirs de volaille. Pour ce qui est des autres laboratoires (boeuf, porcs, animaux exotiques), ils pourraient utiliser les résultats de l'analyse du risque professionnel pour la volaille et déterminer si les dangers auxquels ils font face sont différents de ceux que l'on trouve dans des abattoirs de volaille.

Mesure de suivi : Ce projet est dirigé par T. Wright, S. Norman, V. McEachern, O. Baleet B. Kingston. Les membres conviennent que les points sur la campylobactérie et sur les employées enceintes seront traités dans le cadre d'une analyse du risque professionnel propre aux abattoirs de volaille.


[Haut de la page](#)

5. Points permanents

a) Lecture de lois

Les services de SST de l'Agence présentent un document traitant des dispositions de l'article 125.1 de la partie II du *Code canadien du travail* qui ont été respectées par l'Agence. On demande si la politique de SST ou l'une des six directives traite de ces dispositions particulières du Code.

Mesure de suivi: On enverra le document aux membres du CONSST pour qu'ils le commentent.

b) Programme d'aide aux employés

Aucune mise à jour.

c) Le point sur la SST dans Merlin

Les membres discutent de l'élaboration d'un bulletin d'information du CONSST qui serait diffusé sur Merlin qui fournirait des documents à lire qui pourraient faire l'objet de discussions lors des réunions sur la SST.

Mesure de suivi : Les membres du CONSST feront parvenir des exemples de bulletins d'information sur la SST que l'on trouve dans diverses régions.

d) Formation pour les membres du CONSST

Les membres conviennent que la formation aurait lieu avant les réunions prévues des membres. Voici les formations prévues ainsi que les dates visées:

- 25 janvier : Programme de prévention des risques
- 28 avril : Inspection du lieu de travail (visite guidée)
- 7 juillet : Enquêtes et rapports sur les situations comportant des risques et directive sur la santé

- 19 octobre : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

e) Structure des politiques de SST de l'ACIA et six directives

La politique de SST de l'ACIA a été examinée par les intervenants; la directive sur la formation et celle sur le programme de prévention des risques font actuellement l'objet de consultations auprès de l'ensemble des intervenants

Mesure de suivi : La politique de SST de l'ACIA sera envoyée à la haute direction aux fins d'approbation.

f) Le point sur les services de santé

Les membres du groupe de travail ont participé à la réunion du 9 octobre 2009. La prochaine réunion est prévue à la mi-novembre, et on prévoit présenter l'option recommandée à la haute direction en décembre.

On discute également de l'utilisation appropriée des évaluations médicales. Ce point sera traité de façon distincte lors de la prochaine réunion.

Mesure de suivi : Les membres du groupe de travail prévoient présenter à la haute direction l'option recommandée à la date prévue en décembre 2009.


[Haut de la page](#)

6. Nouveaux points

NP1) Ergonomie – Utilisation prolongée d'un ordinateur portable

Le CONSST demande au Comité exécutif des Opérations (CEO) de présenter ce point afin de rappeler aux gestionnaires leurs obligations en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* en ce qui concerne l'ergonomie. Une lettre sera envoyée aux coprésidents des comités locaux de SST pour leur rappeler que les points concernant l'ergonomie doivent être discutés dans le cadre de leurs réunions.

Mesure de suivi : Le CEO présentera ce point à la réunion de gestion qui aura lieu le 24 novembre et préparera ensuite un compte rendu de la discussion. Bob Jackson rédigera une lettre provisoire afin de rappeler aux coprésidents des comités locaux de SST qu'ils doivent répondre aux besoins ergonomiques dans le cadre de leurs réunions. Les coprésidents du CONSST réviseront la lettre.

État : Point transféré à la section « Examen des mesures de suivi »

NP2) Exposé sur le virus H1N1 (grippe pandémique H1N1) (point transféré aux points permanents)

La formation sur la grippe pandémique H1N1, destinée aux gestionnaires et aux superviseurs, est terminée à 95%. La séance d'information sur la grippe pandémique H1N1, destinée aux employés, devrait être accessible sur Merlin. On demande aux gestionnaires d'encourager le personnel à participer à cette séance d'information. On

remarque également que l'ACIA satisfait aux 15 critères relatifs à l'état de préparation énoncés dans son plan logistique national en cas d'urgence.

Les membres du CONSST ont examiné la formation sur la grippe pandémique H1N1 et souhaitent que l'on y mentionne les comités de SST en vue de rappeler aux gestionnaires et aux employés les fonctions de ces comités.

Mesure de suivi : Le Bureau des services généraux de santé et sécurité au travail de l'Agence préparera un document sur le rôle des comités de SST, qui servira à la formation sur la grippe H1N1 destinée aux gestionnaires et aux employés. Les coprésidents recommanderont ensuite à la haute direction de mettre à jour l'information. Les membres conviennent de transférer ce point aux points permanents à la prochaine réunion.

État: Point transféré aux points permanents

NP3) Enquêtes et rapports sur les situations comportant des risques pour l'Alberta

Aucune orientation n'a été fournie concernant l'analyse approfondie des mesures correctives et de la formation.

Mesure de suivi: Bob Kingston et le Bureau des services généraux de santé et sécurité au travail de l'Agence collaboreront afin d'offrir une orientation liée aux mesures correctives et à la formation. On fera le point sur la révision des enquêtes et rapports sur les situations comportant des risques auprès des membres du CONSST.

État: Point transféré à la section « Examen des mesures de suivi »

7. Tour de table

TT1) Séance de formation sur le bioconfinement et la SST (Victoria, en Colombie-Britannique, du 11 au 15 janvier 2010)

Vance McEachern informe le CONSST qu'on a obtenu un financement provenant du fonds de prévoyance en cas d'influenza aviaire ou de pandémie afin d'améliorer notre capacité en matière de SST et de bioconfinement lors de nos interventions relatives à la pandémie de grippe A (H1N1). La Direction générale des opérations signale un manque sérieux d'employés qualifiés pour veiller à la sécurité du personnel lors des activités d'intervention en cas d'urgence de l'ACIA sur les lieux infectés. Des comités responsables du développement de la formation en matière de SST et de bioconfinement se sont réunis du 29 septembre au 1er octobre dans le but de discuter des compétences requises et d'élaborer l'ordre du jour de la séance de formation. Grâce à cette séance, les groupes responsables du bioconfinement et de la SST compteront chacun de 25 à 30 employés supplémentaires ayant reçu la formation requise.

Mesure de suivi: La Direction générale des opérations fournira aux membres du CONSST l'ordre du jour de la séance de formation sur le bioconfinement et la SST ainsi que le matériel d'apprentissage qu'on y utilisera.

TT2) Promesse de conformité volontaire (PCV)

On observe que RHDCC a émis un certain nombre de PCV l'année dernière. Dès l'émission d'une PCV, l'Agence doit respecter son engagement écrit de remplir les exigences non satisfaites dans un délai précis. On signale également qu'après l'émission des PCV, on y

donne suite et on les conserve à l'échelle locale. En vue d'aider les comités responsables de la gestion et du milieu de travail à traiter les PCV émises, on rédigera les procédures à suivre, puis on les affichera sur Merlin.

Mesure de suivi: L'ensemble des PCV émises et des engagements écrits de la direction qui seront renvoyés à RHDCC sera envoyé au Bureau des services généraux de santé et sécurité au travail de l'Agence, lequel pourra alors informer les membres du CONSST des mesures que la direction appliquera. Bob Jackson rédigera les procédures relatives aux PCV qui seront affichées sur Merlin.

TT3) Troisième édition du Manuel de sécurité en laboratoire

On a préparé la troisième édition du Manuel de sécurité en laboratoire. Celle-ci sera envoyée aux membres du CONSST à titre d'information.

TT4) Réunions du CONSST prévues pour 2010

- Réunion du 26 janvier : Ottawa
- Réunion du 29 avril : Toronto
- Réunion du 8 juillet : Ottawa
- Réunion du 20 octobre : Ottawa